



Terrains de camping

Comment vous protéger et protéger les autres de la COVID-19

Pour les travailleurs

- Restez informé, soyez préparé et suivez les conseils de santé publique.
 - Utilisez des sources d'information fiables, comme l'Agence de la santé publique du Canada : www.canada.ca/coronavirus et votre autorité locale de santé publique locale.
- Restez à l'affût de symptômes de la COVID-19. Si vous avez des symptômes ou que vous vous sentez malade :
 - restez à la maison et éloignez-vous des autres;
 - communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou les responsables locaux de la santé publique et suivez leurs conseils.
- Si vous tombez malade au travail :
 - isolez-vous des autres;
 - dites à votre superviseur que vous rentrez chez vous;
 - dans la mesure du possible, ne prenez pas le transport en commun.
- Suivez les conseils de votre autorité locale de santé publique si vous avez été en contact avec une personne connue ou soupçonnée d'avoir la COVID-19.
- Si vous risquez davantage de tomber gravement malade, limitez le temps que vous passez à l'extérieur de votre foyer dans la communauté et évitez autant que possible les foules.
- Gardez une distance de deux mètres des autres lorsque vous êtes à l'extérieur de votre maison.
- Suivez les règles d'hygiène.
 - Lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool.
 - Ne touchez pas votre visage sans d'abord vous être lavé les mains.
 - Toussez et éternuez dans le pli de votre bras ou dans un mouchoir.
- Suivez les conseils de votre autorité locale de santé publique, de votre gouvernement local ou de votre employeur sur l'utilisation d'un masque non médical au travail. Portez un masque non médical ou un couvre-visage est recommandé lorsque vous ne pouvez pas vous tenir à deux mètres des autres, surtout dans les endroits bondés.
- Nettoyez et désinfectez souvent les surfaces et objets fréquemment touchés ou partagés.
- Ne partagez pas d'objets personnels, d'équipement de protection personnelle ou d'outils de travail qui sont destinés à votre usage seulement.



Terrains de camping

En tant qu'employeur

Encouragez vivement les employés malades à rester à la maison

- Utilisez un questionnaire de contrôle préparé par une autorité de santé publique et rappelez aux employés de rester chez eux s'ils présentent des symptômes de COVID-19, même s'ils sont légers.
- Établissez une politique de présence souple qui permettra aux travailleurs de rester à la maison s'ils sont malades ou s'ils doivent prendre soin d'un membre de leur famille.

Favorisez des pratiques saines et des mesures de prévention

- Posez des affiches pour rappeler aux gens de respecter ces pratiques et ces mesures. Assurez vous que les affiches sont adaptées à l'âge, aux capacités, au niveau de lecture et aux préférences linguistiques des gens.
- Fournissez des installations d'hygiène des mains plus nombreuses et faciles d'accès pour tous, y compris les personnes handicapées.
- Encouragez les travailleurs à nettoyer et à désinfecter plus souvent leur environnement de travail personnel et fournissez-leur les fournitures nécessaires à cette fin.
- Faites la promotion de l'éloignement physique de deux mètres et installez des barrières physiques (p. ex. des fenêtres en plexiglas) si possible.
- Faites participer votre comité ou votre représentant de la santé et de la sécurité au travail à l'évaluation des risques sur le lieu de travail et à la détermination de l'équipement de protection personnelle et de la formation nécessaires.

Respectez les obligations en matière de santé et de sécurité au travail

- Respectez toutes les directives fédérales, provinciales et municipales applicables en matière de santé et de sécurité.
- Prenez toutes les mesures raisonnablement possibles, dans les circonstances, pour protéger la santé et la sécurité de vos travailleurs et de vos invités en fournissant des renseignements, de la formation et de l'équipement de protection individuelle et en prenant des mesures de nettoyage et de désinfection.
- Répertoirez les dangers et évaluez les risques de vos installations et de vos services pour décider où et comment mettre en œuvre des mesures de protection.
- Consultez votre service local de santé publique pour obtenir les recommandations propres à l'endroit ou au site.
- Adoptez une politique de protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement. Des invités peuvent réagir avec agressivité à de nouvelles mesures de protection ou à des services limités.



Terrains de camping

Pratiques et politiques pour les travailleurs

- Fournissez des renseignements à tous les travailleurs sur la prévention, les signes et les symptômes de la COVID-19.
- À leur arrivée chaque jour, contrôlez et évaluez tous les travailleurs à l'aide des critères de dépistage de la santé publique en vigueur. Isolez toute personne présentant des symptômes. Si vous prévoyez d'apporter des changements aux politiques et aux mesures de contrôle, prévenez-en les travailleurs.
- Ajustez les horaires des travailleurs pour tenir compte de toute modification nécessaire du nombre de travailleurs.
- Si moins de travailleurs sont sur place, assurez-vous que les fonctions essentielles, telles que la supervision par une personne qualifiée, les premiers soins et les interventions d'urgence, sont toujours assurées.
- Veillez à ce que les travailleurs reçoivent la formation requise pour travailler en toute sécurité avant de remplacer des collègues.
- Réduisez au minimum les contacts entre les travailleurs à l'arrivée. Demandez au superviseur de faire l'appel nominal et de consigner la présence des travailleurs, prévoyez un stylo par travailleur ou demandez aux travailleurs d'envoyer un message texte à leur superviseur lorsqu'ils arrivent. Nettoyez tout dispositif servant à l'enregistrement après chaque utilisation.
- Transmettez des documents par voie électronique, ou lavez-vous les mains après avoir manipulé des documents.
- Échelonnez les réunions, les pauses, les repas et les séances d'orientation.
- Travaillez à l'extérieur ou à distance, si possible.
- Tenez vos réunions à l'extérieur ou dans un grand local.
- Organisez des séances d'orientation verbales ou électroniques.
- Limitez le partage d'équipement si possible, et nettoyez ou désinfectez-le entre les utilisateurs.

Pratiques et politiques pour les invités

- Installez des affiches pour rappeler à tous de pratiquer l'éloignement physique, une bonne hygiène des mains et une bonne étiquette respiratoire. Veillez à ce que les affiches soient adaptées à l'âge, aux capacités, au niveau de lecture et de langage ainsi qu'aux préférences linguistiques des invités. Les jeunes enfants pourraient avoir besoin de supervision et d'aide supplémentaire en ce qui concerne l'hygiène.
- Communiquez les modifications, par exemple les nouvelles pratiques, politiques et limitations de service, qui auront une incidence sur vos invités avant qu'ils ne réservent leur voyage ou qu'ils arrivent au camping. Informez les invités à l'aide de votre système d'enregistrement, de vos réseaux sociaux, de l'affichage sur le terrain de camping, etc. que leur expérience de camping pourrait être différente de celles qu'ils ont connues. Rappelez-leur de faire preuve de considération envers les travailleurs, les autres invités et l'environnement.
- Envisagez d'offrir une politique souple d'annulation et de report de réservation afin d'encourager les personnes malades ou qui pensent l'être à rester chez elles.
- Posez des affiches aux endroits où les invités ne doivent pas entrer, comme les douches, les aires utilisées le jour ou les pistes fermées.
- Rappelez aux invités de ne pas rendre visite à d'autres personnes qui ne font pas partie de leur bulle sociale.
- Limitez le nombre de personnes rassemblées en même temps. Sachez que les restrictions varient d'une province ou d'un territoire à un autre en ce qui concerne le nombre de personnes de ménages différents qui peuvent se rassembler en un seul endroit.

Gestion des installations

- Augmentez les débits de ventilation intérieure et le retour d'air frais, si possible.
- Contrôlez tous les travailleurs, invités et visiteurs pour détecter des signes et des symptômes de la COVID-19.
- Guidez la circulation piétonnière à l'aide de marques au sol, de flèches directionnelles, de panneaux et de câbles-barrières.
- Posez des affiches si un endroit ou une installation spécifique est fermé. Sécurisez les portes et les portails, au besoin.



Terrains de camping

- Désignez un travailleur pour contrôler l'entrée et assurer la conformité à l'obligation de porter un masque.
- Utilisez des portes différentes pour l'entrée et la sortie et désignez des sentiers de randonnée à sens unique.
- Installez des obstacles physiques, par exemple des écrans en plastique transparent et des obstacles d'éloignement, s'il y a lieu, là où les travailleurs interagissent avec les invités.
- Réduisez le nombre de surfaces à toucher pour accéder aux immeubles et aux services.
- Si possible, utilisez des dispositifs automatiques sans contact pour les robinets, les chasses d'eau, les sèche-mains, les portes et les poubelles.
- Prévoyez des postes de lavage des mains ou de désinfection aux entrées et aux sorties des immeubles, et dans tout le camping. Vérifiez régulièrement les postes.
- Conservez des registres de présence et les coordonnées de toutes les personnes présentes sur le terrain, si un suivi ou une recherche de contact devait être nécessaire. Ces registres comprennent tous les travailleurs, les bénévoles, les résidents du terrain de camping et les détenteurs de laissez-passer journaliers, les visiteurs et les entrepreneurs.
- Si des travailleurs vivent sur place, respectez les directives de la santé publique en ce qui concerne la vie en groupe.
- Consultez les directives et la réglementation applicables aux services alimentaires, au commerce de détail et aux endroits publics.

Services et activités

- Évaluez tous vos services et activités, y compris les plages, les parcs ou les sentiers, les centres éducatifs, les événements sociaux, les locations d'équipement, les piscines, les toilettes et les douches, la blanchisserie, le commerce de détail, les services alimentaires et les véhicules de navette et d'excursion.
- Ne proposez des services ou des activités que s'il est possible de maintenir l'éloignement physique et de procéder au nettoyage et à la désinfection nécessaires. Envisagez d'offrir des activités plus fréquentes, mais en groupes plus restreints, pour aider à respecter les exigences en matière d'éloignement physique.
- Les installations à haut risque, comme les douches, les vestiaires, la blanchisserie, le camping collectif, les locations d'abris de pique-nique et les piscines, pourraient devoir rester fermées pendant la saison.
- Lorsque les sentiers sont très fréquentés ou trop étroits pour garder une distance de deux mètres entre les randonneurs, envisagez d'imposer la circulation à sens unique, des départs échelonnés et des zones de dépassement désignées.
- Évaluez comment les réactions des campeurs aux exigences relatives à l'éloignement peuvent entraîner des dommages à l'habitat, comme le fait de se baigner dans des lacs, d'endommager la végétation et de perturber la faune. Communiquez ce qui est autorisé.
- Envisagez de fermer une place de camping sur deux pour augmenter l'éloignement et de limiter l'occupation totale pour la nuit, le camping de groupe et l'utilisation de jour.
- Dans les magasins, limitez le nombre de clients autorisés à la fois et posez des affiches incitant les clients à ne toucher que les articles qu'ils achètent. Adoptez des procédures de service et de paiement sans contact, si possible.
- Ne fournissez pas de services alimentaires ou de boissons communs. Si vous fournissez un service alimentaire, proposez des repas à emporter préemballés.
- Envisagez de fermer les salles à manger intérieures ou à y limiter le nombre de places assises, tout en élargissant les aires extérieures où l'on peut manger en aménageant des places bien espacées.
- Effectuez une évaluation préalable des participants aux événements, aux installations, aux programmes ou aux services.
- Prévoyez des aires réservées pour des activités ou des services destinés à des groupes plus vulnérables, comme des personnes âgées.
- Convertissez les sports de contact à des règles sans contact et découragez les touchers occasionnels et les poignées de mains.
- Limitez l'utilisation d'équipement partagé.
- Nettoyez et désinfectez les aires, l'équipement et les fournitures d'activités après le jeu et entre les utilisateurs.
- Se laver ou se désinfecter les mains après le jeu, en particulier après avoir utilisé des équipements partagés.



Terrains de camping

- Ne partagez pas d'eau ou de rafraîchissements.
- Découragez les spectateurs et les participants de chanter, de crier ou d'entonner des cris de ralliement.
- Réduisez le nombre d'interprètes ou retenez les services d'un artiste solo si l'éloignement ne peut être respecté.

Nettoyage et désinfection

- Répertoirez toutes les surfaces qui doivent être nettoyées, comme l'équipement partagé et les surfaces d'usage courant (p. ex. les portes, les comptoirs, les chaises, les poignées, les rampes, les terminaux de débit et les guichets électroniques, les écrans tactiles, les téléphones, les interrupteurs et les robinets, etc.).
- Assurez-vous que tout travailleur chargé des opérations de nettoyage a reçu une formation appropriée et utilise l'équipement de protection individuelle (EPI) requis.
- Entre les utilisateurs ou les quarts de travail, nettoyez et désinfectez les aires de travail, les installations, les véhicules de travail, les véhicules de location (p. ex. bateaux et vélos) et les outils partagés.
- Nettoyez et désinfectez les chalets et les yourtes entre les clients, ainsi que les équipements susceptibles d'être utilisés par plus d'une personne, par exemple les branchements des postes de vidange de roulottes et les poignées des poubelles à l'épreuve des ours.
- Enlevez les meubles et objets mous qui ne peuvent être nettoyés facilement.
- Si vous êtes responsable de la blanchisserie sur le lieu de travail, assurez-vous que la literie et les vêtements sont lavés fréquemment. Ne secouez pas le linge sale. Utilisez des gants jetables et lavez-vous les mains après avoir manipulé le linge. Nettoyez et désinfectez les paniers et les poubelles.
- Si des toilettes ou des douches sont disponibles, assurez-vous qu'elles sont nettoyées plus fréquemment. Prévoyez de l'eau courante, du savon, des serviettes en papier, des produits de nettoyage et une poubelle dotée d'un sac en plastique.
- Utilisez des désinfectants ménagers ou commerciaux pour détruire ou inactiver le virus.
 - Utilisez un désinfectant portant un numéro d'identification du médicament (DIN). Ce numéro signifie que son utilisation a été approuvée au Canada.
 - Si des produits de nettoyage désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Assurez-vous que la solution est en contact avec la surface pour 1 minute.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. écrans tactiles, claviers NIP, claviers d'ordinateur) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Portez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, comme des gants adaptés aux produits de nettoyage.
- Utilisez un chiffon réservé au nettoyage.
- Passez un chiffon sur les surfaces de façon qu'elles soient encore humides après le nettoyage.
- Assurez-vous que les travailleurs ou les bénévoles connaissent les risques, reçoivent une formation, comprennent les mesures de sécurité relatives à toutes méthodes de nettoyage et connaissent l'EPI requis.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage dans une poubelle doublée d'un sac de plastique après usage. Portez des gants jetables lorsque vous manipulez les ordures.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuez d'utiliser l'EPI pour se protéger des dangers et lors d'urgences en matière de sécurité au travail, conformément aux directives de votre employeur et aux lois applicables.
- Utilisez l'EPI pour la COVID-19 si vos autorités locales de la santé publique l'exigent ou le recommandent.
- Formez les travailleurs sur la façon d'enfiler et de retirer l'équipement de protection individuelle, de travailler avec lui, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.



Terrains de camping

- Nettoyez et désinfectez tout EPI utilisé par plusieurs personnes avant de le porter.
- Lavez-vous les mains avant de mettre des gants et de nouveau après les avoir retirés.
- Fournissez des uniformes qui sont lavés par un service de nettoyage ou avisez vos employés de se changer et de laver leur uniforme après le travail.

Masque non médical ou couvre-visage

- Respectez les recommandations de votre agence de la santé publique ou d'une autre autorité concernant le port du masque. Sachez que des personnes peuvent choisir de porter un masque, même s'il n'est pas obligatoire.
- Toute personne qui ne peut retirer un masque sans assistance (par exemple en raison de son âge ou de ses capacités) ne doit pas en porter.
- Portez le masque correctement, en vous assurant que le nez et la bouche sont couverts. Évitez de toucher votre masque quand vous le portez.
- Sachez que les masques non médicaux ont des limites et que l'utilisation et l'élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.
- Changez de masque s'il devient humide ou souillé. Vous pouvez apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Rangez les masques souillés réutilisables dans un sac ou un contenant distinct. Évitez de toucher l'extérieur du masque au moment de le retirer et lavez-vous les mains quand vous avez terminé.
- Envisagez d'utiliser un masque transparent ou un écran facial, s'il y a lieu, pour les invités qui pourraient avoir besoin de cette visibilité.
- Veillez à ce que le masque ne constitue pas un danger pour d'autres activités, par exemple s'il risque de s'accrocher à la machinerie ou l'équipement en mouvement.

Fournisseurs de services externes

- Communiquez à l'avance les nouvelles procédures (éloignement physique, port de masques non médicaux et options de facturation et de paiement sans contact) à tout fournisseur de services externes. Collaborez avec les fournisseurs de services pour satisfaire à leurs exigences.
- Lorsqu'un fournisseur de services externe doit se rendre sur le terrain de camping :
 - réduisez au minimum l'exposition aux travailleurs et aux invités;
 - maintenez le plus possible l'éloignement physique;
 - fournissez des installations de lavage des mains facilement accessibles;
 - nettoyez l'aire de travail avant et après l'exécution des travaux.

Composer avec l'isolement social, les micro-agressions ou la stigmatisation

- En aidant les autres, incitez-les à parler à quelqu'un formé en premiers soins en santé mentale ou à quelqu'un d'autre en qui ils ont confiance en ce qui concerne la situation à laquelle ils sont confrontés.
- S'il s'agit d'un employé, demandez-lui de communiquer avec son superviseur, son employeur ou le service d'aide aux employés, si possible.
- Communiquez avec vos ressources locales ou communautaires en santé publique qui offrent des services de santé mentale.
- Consultez le site Web des organisations :
 - Association canadienne pour la santé mentale <https://cmha.ca/fr/news/covid-19-et-la-sante-mentale>
 - Société canadienne de psychologie <https://cpa.ca/fr/lapsychologiepeutvousaider/>
 - Jeunesse, j'écoute <https://jeunessejecoute.ca/information/nous-sommes-la-pour-toi-pendant-lepidemie-du-covid-19>



Terrains de camping

- Si vous êtes en crise ou que quelqu'un que vous connaissez l'est, veuillez communiquer avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un centre d'appels d'urgence de votre région.
https://suicideprevention.ca/?locale=fr_ca

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.